



**BRÉSIL**



D 2130 • Br17  
1-15 février 1997

**MOTS-CLEFS**

Paysans  
Massacre  
Impunité  
Multinationale  
Propriétaires terriens  
Réforme agraire  
Expropriation

**Diffusion de l'information sur l'Amérique latine**

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France • Tél. 72 77 00 26 - Fax 72 40 96 70

**NOUVELLE VAGUE DE VIOLENCE  
CONTRE LES PAYSANS SANS-TERRE  
ET CONTESTATION DES TERRES INDIGÈNES**

La violence continue de marquer de façon tragique le Brésil. De nouveaux assassinats de paysans sans-terre viennent de se produire en ce début d'année. Après les massacres de Corumbiara et d'Eldorado do Carajás (cf. DIAL D 2006, 2036 et 2072), les propriétaires terriens réunis dans l'Union démocratique ruraliste (UDR) sont décidés une fois de plus à répondre par la violence au mouvement des sans-terre. Depuis le début de son mandat, le président Cardoso a procédé à des redistributions foncières ponctuelles, mais il n'a pas pris l'initiative d'un programme de réforme agraire d'envergure. Enfin, les démarcations des terres ancestrales indigènes sont également remises en cause par des expropriations arbitraires. Les raisons d'un tel comportement de la part du président semblent être davantage

d'ordre politique qu'économique. Fernando Henrique Cardoso espère faire approuver par le parlement brésilien une réforme constitutionnelle lui permettant d'aspirer à sa réélection. Il lui importe donc de maintenir les alliances qu'il avait nouées lors de son élection à la présidence, d'autant plus que le nombre de parlementaires "ruralistes" opposés à la réforme agraire est d'environ 150 sur 503.

Nous publions ci-dessous la déclaration de Vilmar Schneider, secrétaire exécutif adjoint de la CPT, en date du 16 janvier 1997 (Goiania) sur les nouveaux assassinats de paysans sans-terre, ainsi qu'un communiqué rendu publique le 8 janvier 1997 à Brasília, émanant de plusieurs organisations, sur les répercussions du décret 1775/96 relatif aux terres indigènes.

**Campagnes brésiliennes : de nouveaux assassinats**

Dans tout le Brésil, cette année 1997 commence avec un accroissement extrêmement préoccupant de la violence dirigée contre les travailleurs ruraux, sous l'oeil complaisant de l'État brésilien.

1. Lamentable ! Aujourd'hui même, 16 janvier 1997 à 9h30, deux nouveaux paysans ont été assassinés, cette fois dans l'État du Paraná, au sud du Brésil, dans la fazenda de la société d'abattage de bois Giacomet-Marodim, dans la commune de Rio Bonito do Iguacu, occupée depuis l'an

passé par plus de 10 000 personnes. Les paysans Wanderley das Neves (16 ans) et José Alves dos Santos (34 ans) ont été pris en embuscade et tués par des "gardes" portant l'uniforme de l'entreprise, tandis qu'ils travaillaient dans la fazenda qui fait actuellement l'objet de négociation en vue de son expropriation amiable. Le deux paysans ont été atteints et tués par des projectiles de fusil, calibres 12 et 22, et de pistolet 357. Il y a eu un grand nombre de tirs, provoquant mutilation des corps. Le paysan sans-terre José

Ferreira da Silva a également été blessé.

2. Le 4 janvier 1997, sur le territoire de la fazenda São Francisco ; à Eldorado do Carajás, ont été assassinés par des pistoleiros de la fazenda, Raimundo Guimaraes de Araujo et Ailton Cezar Reis, travailleurs ruraux. Ils ont été tués par plus de 20 tirs. La police a appréhendé au siège de la fazenda une carabine de calibre 38, un fusil de calibre 12 à canon double, un fusil à répétition à 8 coups, deux fusils à canon double de calibres 16 et 20 et un

## Quelques progrès dans le Tocantins

*La question de la terre a connu du nouveau depuis le milieu de l'année 1996 : sous la pression nationale et internationale à la suite de l'indignation provoquée par les massacres répétés de Corumbiara (Rondônia) et Eldorado do Carajás (Pará) et mis à mal par la multiplication d'occupations de fazendas réalisées à l'initiative du Mouvement des sans-terre, le gouvernement met maintenant les bouchées doubles. Surtout après le "Grito da terra" (cri de la terre, grande mobilisation paysanne réalisée en juin 1996), il multiplie les acquisitions de terres par voie d'expropriation, surtout dans les régions "sensibles" ou à forte disponibilité en terre (comme la nôtre). Il faut dire que l'offre de la part de fazendeiros dépités par la crise de l'agriculture est à son apogée. Dans notre région du Bec du Perroquet, où existaient déjà une trentaine d'assentamentos (fazendas expropriées entre 1986 et 1995 dans le cadre de la réforme agraire), on a compté au cours des quatre derniers mois une dizaine de nouvelles expropriations de terres et on en attend une autre dizaine pour les prochains mois (ce qui devrait permettre d'installer environ 1 200 familles de sans-terre (on évalue leur nombre total aux alentours de 4 000 sur Bico). C'est une situation assez inédite : les sans-terre sont assez peu organisés. La création d'assentamentos devient enjeu électoral, politicien ; les syndicats de paysans, issus d'une lutte de résistance à l'expulsion des terres que leurs membres occupaient (dans les années 70-80), sont un peu désarmés face à ces sans-terre d'un style différent : déçus de l'aventure urbaine, peu politisés, à la merci de promesses clientélistes. Certains sans-terre sont aussi leurs propres fils, de retour au pays pour trouver un gagne-pain ou simplement parvenus à l'âge de fonder une famille. Fait nouveau : les sans-terre comptent maintenant avec l'appui de l'opinion publique : le feuilleton télévisé de 20 h les met en scène avec sympathie. Crainte : qu'en sera-t-il de l'installation effective des nouveaux assentados ? Y aura-t-il autant d'empressement pour mettre en oeuvre une politique d'infrastructures, d'assistance technique, de crédits qui jusqu'ici a fait lourdement défaut ?*

*Xavier Plassat, CPT, Sitio Novo, Brésil  
Lettre du 6 janvier 1997*

grand nombre de munitions. Le 21 août 1996, dans cette même fazenda, avaient été assassinés trois travailleurs ruraux.

3. Le 12 janvier 1997, dans la région de Pontal de Paranapanema (SP), des groupes de vigiles de la fazenda Santa Rita, fortement armés, sous contrat et orientation de l'UDR (Union démocratique ruraliste), ont expulsé des sans-terre en tirant des coups de feu, ont échangé des tirs avec des policiers et ont tiré sur des reporters. Avec les

vigiles appréhendés (qui, soit dit en passant, sont des policiers de l'État du Mato Grosso), ont été saisis neuf fusils de calibre 12, sept revolvers de calibre 38 et plus de 500 munitions. Depuis quelque temps le président de l'UDR soutient le principe de la défense armée des propriétés usurpées de la région du Pontal, et donne comme orientation aux propriétaires d'acheter des armes et d'engager des tueurs à gages.

4. Dans la fazenda Santa Clara (com-

mune d'Ourilandia, sud du Pará), selon les données actuellement en notre possession, ont été massacrés ce 13 janvier 1997 trois paysans : José Juli Rodrigues da Silva (36 ans), Antonio Ferreira Filho (50 ans) et Antonio Souza Barros (32 ans). Ils ont été exécutés par des gardiens de la fazenda : l'un d'eux a reçu 17 balles de fusil cartouche de calibre 12, un autre 15 et le troisième 3 balles de revolver (calibre 38), tirés au visage et à la poitrine, d'une distance de 50 cm, selon le médecin légiste. Des témoins affirment qu'il y a d'autres morts. Les 3 500 ha de terre improductive de la fazenda ont été occupés en décembre par 100 familles. La fazenda appartient à un médecin, Edivair Vilela Queiroz, qui réside à São Paulo et est l'un des animateurs les plus durs de l'UDR dans la région.

### **La multinationale Michelin**

5. Enfin, aujourd'hui même nous revenons du syndicat des travailleurs ruraux de Camamu et Igrapiuna, la dénonciation de la mise en détention irrégulière de posseiros (paysans sans-terre) de la région de Ituberá, dans le Bahia. Ces posseiros ont été expulsés par la multinationale française Michelin au moment où celle-ci a occupé un domaine de 350 ha à Itabera et un autre de plus de 10 000 ha, dans la commune de Igrapiuna. En novembre 1996, vu la résistance des posseiros, le juge d'instance décréta la mise en détention de six posseiros ; ceux-ci, après 10 jours en prison, retournèrent sur leur terre. En décembre fut décrétée la mise en détention de cinq autres posseiros ; ils sont sous les verrous jusqu'à ce jour. Ces détenus sont victimes de traitements dégradants et ne reçoivent aucune alimentation. L'entreprise ne possède ni titre de propriété ni écriture notariée.

Parmi les facteurs qui expliquent cette vague de violence, nous retenons : la mollesse dans la mise en oeuvre de la réforme agraire (les mesures gouvernementales, compte tenu de la gravité de la situation, sont très timides et bien lentes), le manque de dialogue de la part du gouvernement envers les mouvements de lutte pour la terre, la

connivence du ministre de la justice avec le réarmement ostentatoire des *fazendeiros* de l'UDR, et l'impunité qui pousse à de nouveaux crimes contre les travailleurs. Des massacres comme ceux de Corumbiara<sup>1</sup> ou Eldorado do Carajás<sup>2</sup> sont toujours

1. Cf. DIAL D 2006, 2036 (NdT).  
2. Cf. DIAL D 2072, 2126 (NdT).

impunis et, d'après la tournure des événements, rien n'indique qu'il y aura une punition.

Nous exigeons des autorités compétentes la punition des coupables pour tous ces crimes, la fin de l'impunité, le démantèlement des milices privées et des arsenaux des *fazendeiros*, et exigeons que la mise

en oeuvre de la réforme agraire soit prioritaire.

*Goiania, 16 janvier 1997.*

*Vilmar Schneider, secrétaire exécutif adjoint de la Commission pastorale de la terre.*

## Terres indigènes : une année d'arbitraire

Ce 8 janvier 1997, le décret 1775/96 qui légifère sur la procédure de démarcation des territoires indigènes a une année d'existence<sup>1</sup>. Tout au long de cette année, on a vu le gouvernement de Fernando Henrique Cardoso et, particulièrement son ministre de la justice Nelson Jobim, conduire une politique centraliste, autoritaire et arbitraire :

Premièrement, avec l'assentiment du ministre, dès 1995, les contestations des terres indigènes par les envahisseurs, ce qui a ravivé les affrontements, amplifié les invasions, augmenté le nombre des agressions, morts et maladies parmi les peuples indigènes.

Deuxièmement, avec le caractère secret et arbitraire qui a marqué toute l'"analyse" des contestations de la part des avocats de la FUNAI<sup>2</sup>, quand ceux-ci ont refusé aux personnes principalement intéressées et concernées - les peuples, communautés et organisations indigènes - des informations de base sur ce qui se passait.

1. Ce décret 1775/96, signé il y a un an par le président Fernando Henrique Cardoso, abrogeait le décret 22/91 en permettant aux grands propriétaires terriens et aux envahisseurs de contester la démarcation des terres indigènes (Cf. DIAL D 2058). Tant au Brésil qu'à travers le monde, de très nombreuses protestations avaient eu lieu contre ce décret (NdT).

2. FUNAI : Fondation nationale indigène (organisation gouvernementale) (NdT).

Troisièmement, avec le comportement moratoire par rapport aux démarcations, ce qui a amplifié l'angoisse des communautés indigènes, en les maintenant dans l'insécurité, vulnérables à de nouvelles invasions, tout en confortant les anciens envahisseurs.

Quatrièmement, avec l'attitude mensongère et manipulatrice d'un gouvernement qui se donne le beau rôle vis-à-vis de la communauté internationale, en déclarant qu'il accorde des terres aux indigènes, alors qu'en réalité, il ne fait que publier des lois sans conséquences pratiques, c'est-à-dire sans mettre effectivement en oeuvre les démarcations.

Une année après le décret 1775/96 - décret néfaste - le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre Jobim, a porté un nouveau coup stratégique contre les droits des indigènes : il décide de réduire le territoire indigène Raposa/Serra do Sol pour privilégier les chercheurs d'or installés dans des villages qui sont de vraies "têtes de pont" dans le territoire indigène. C'est une guerre de génocide qu'on veut éterniser contre les peuples indigènes du pays.

Le président de la République a un objectif clair : utiliser la question indigène comme monnaie d'échange pour la réélection et le maintien du gouvernement. Le ministre de la justice a

aussi un objectif clair : promouvoir une "relecture" des droits constitutionnels des peuples indigènes dans le but de les réduire, notamment en expropriant leurs terres. Le président de la FUNAI n'a pas d'objectif, il sert simplement les intérêts de ses supérieurs. Aux peuples indigènes, à ses organisations et aux groupes qui les soutiennent au Brésil et à l'étranger, un grand défi est lancé : lutter ensemble pour éviter que cette situation se renforce. La lutte et la solidarité avec les peuples indigènes sont plus que jamais nécessaires, pour que leurs droits ne soient pas annulés dans le grand jeu des intérêts économiques et politiques de l'ancienne oligarchie nationale, principale alliée de Fernando Henrique Cardoso.

*Brasilia, 8 janvier 1997*

*Conseil indigène missionnaire (CIMI)  
Commission pour l'Indien de São Paulo (CPI/SP)*

*Conseil de l'articulation des peuples et organisations indigènes du Brésil (CAPOIB)*

*Mouvement des travailleurs ruraux sans-terre (MST)*

**Traduction DIAL.**

**En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.**



Directeur de la publication : Alain Durand

Imprimerie des Monts du Lyonnais - Commission paritaire de presse : 56249

DIAL • 38 rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 04 72 77 00 26 • Fax 04 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.gn.apc.org.

Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F

Points rencontre à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris  
Tél. 01 43 37 87 14 - Fax 01 43 37 87 18 et Service Droits de l'Homme - Cimade - 176 rue de Grenelle - 75007 Paris - Tél. 01 44 18 60 50  
Fax 01 45 55 28 13.